

# FCP AMEN SELECTION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2020

### I. Rapport sur les états financiers

#### 1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP AMEN SELECTION** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **1 211 435 Dinars**, un actif net de **1 191 091 Dinars** et un résultat net déficitaire de **45 405 Dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **AMEN SELECTION** », au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « **FCP AMEN SELECTION** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable
- Les emplois des liquidités et disponibilités représentent **21,01%** de l'actif total au 31 décembre 2020, se situant ainsi au-dessus de taux limite de 20% de l'actif fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001

#### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction pour les Etats Financiers**

Le gestionnaire du **FCP AMEN SELECTION** est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 avril 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Kais BOUHAJJA**

**BILAN**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	31 Déc. 2020	31 Déc. 2019
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille Titres</b>	<b>3.1.1</b>	<b>953 620</b>	<b>1 050 438</b>
Action, valeurs assimilées et droits rattachés		792 620	869 222
Obligations et valeurs assimilées		161 000	181 216
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.1.2</b>	<b>254 515</b>	<b>260 068</b>
Placements monétaires		0	253 428
Disponibilités		254 515	6 640
<b>Autres actifs</b>	<b>3.1.3</b>	<b>3 300</b>	<b>2 300</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 211 435</b>	<b>1 312 806</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.1.4</b>	<b>19 351</b>	<b>4 946</b>
Opérateurs créditeurs		19 351	4 946
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.1.5</b>	<b>993</b>	<b>2 011</b>
Autres créditeurs divers		993	2 011
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>20 344</b>	<b>6 957</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	<b>3.1.6</b>	<b>1 168 955</b>	<b>1 259 490</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>22 136</b>	<b>46 359</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		22 136	46 359
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 191 091</b>	<b>1 305 849</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 211 435</b>	<b>1 312 806</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Exprimé en dinars)

		Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	<b>3.2.1</b>	33 261	57 400
Revenus des placements monétaires	<b>3.2.2</b>	7 019	25 395
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>40 280</b>	<b>82 795</b>
Charges de gestion des placements	<b>3.2.3</b>	16 547	23 504
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>23 733</b>	<b>59 291</b>
Autres charges	<b>3.2.4</b>	1 505	2 319
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>22 228</b>	<b>56 972</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-92</b>	<b>-10 613</b>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3.2.5</b>	<b>22 136</b>	<b>46 359</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		92	10 613
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		39 456	17 701
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-105 751	-95 117
Frais de négociation de titres		-1 338	-1 610
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>-45 405</b>	<b>-22 054</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>-45 405</b>	<b>-22 054</b>
Résultat d'exploitation	22 228	56 972
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	39 456	17 701
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-105 751	-95 117
Frais de négociation de titres	-1 338	-1 610
<b>Distribution dividende</b>	<b>-46 358</b>	<b>-37 023</b>
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>-22 995</b>	<b>-469 364</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>18 715</b>
Capital	0	20 000
Régularisation des sommes non distribuables	0	-1 801
Régularisation des sommes distribuables	0	516
<b>Rachats</b>	<b>-22 995</b>	<b>-488 079</b>
Capital	-29 300	-568 200
Régularisation des sommes non distribuables	5 136	65 562
Régularisation des sommes distribuables	-92	-11 129
Droit de sortie	1 261	25 688
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>-114 758</b>	<b>-528 442</b>
<b>Actif net</b>		
En début de l'exercice	1 305 849	1 834 291
En fin de l'exercice	1 191 091	1 305 849
<b>Nombre de parts</b>		
En début de l'exercice	14 180	19 662
En fin de l'exercice	13 887	14 180
<b>Valeur liquidative</b>	<b>85,770</b>	<b>92,090</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>-3,31%</b>	<b>0,73%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**ARRETES AU 31-12-2020**

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds commun de placement « **FCP AMEN SELECTION** » arrêtée au 31 décembre 2020, dont le bilan présente un total **1 211 435 DT**, l'état de résultat présente un résultat net déficitaire de **45 405 DT** et l'état de variation de l'actif net présente une variation de l'actif net de **-114 758 DT**.

**1. Présentation du Fonds**

**FCP AMEN SELECTION** est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif, il a été constitué le **6 juin 2017**

Il a été ouvert au public le **04 Juillet 2017** avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN SELECTION
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

**2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers et principes comptables appliqués**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables **16 à 18** relatives aux **OPCVM**.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon

Les intérêts sur les placements en Obligations et Valeur similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## 2.2 Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la date d'arrêté précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

## 2.3 Évaluation des placements en obligation et valeur assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « **FCP AMEN SELECTION** » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.



Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

#### **2.4 Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition

#### **2.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.6 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal

### 3. Notes explicatives sur les Etats financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinars tunisien « DT »)

#### 3.1 Notes sur le bilan

##### 3.1.1 : Portefeuille Titres

##### 3.1.1.1 Actions et droits rattachés

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2020	En % de l'Actif Net
<b>Actions</b>				
AMEN BANK	4 710	131 006	100 633	8,45%
ASS.MAGHREBIA	27	1 499	1 570	0,13%
ATTIJARI BANK	600	27 768	16 666	1,40%
BH BANK	2 911	55 755	26 476	2,22%
BIAT	1 050	160 651	98 376	8,26%
DELICE HOLDING	1 300	17 230	19 301	1,62%
EURO-CYCLES	3 200	56 983	82 208	6,90%
I.C.F	30	5 720	2 098	0,18%
SAH LILAS	5 500	65 207	67 535	5,67%
ONE TECH HOLDING	8 500	147 898	102 060	8,57%
SFBT	6 000	89 314	114 059	9,58%
SOTIPAPIER	5 000	32 700	22 965	1,93%
SOTRAPIL	946	14 712	11 279	0,95%
SOTUVER	6 950	56 346	48 553	4,08%
SOTUVER NG20	1 519	0	9 949	0,84%
TELNET HOLDING	6 175	59 767	51 821	4,35%
UIB	1 000	34 696	17 071	1,43%
<b>Total</b>		<b>957 253</b>	<b>792 620</b>	<b>66,55%</b>

##### 3.1.1.2 Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2020	En % de l'Actif Net
AMEN BANK 2020-03	200	20 000	20 071	1,69%
ATL 2019 -1A	1 000	80 000	80 529	6,76%
UNIFAC2018B	1 000	60 000	60 400	5,07%
<b>Total</b>		<b>160 000</b>	<b>161 000</b>	<b>13,52%</b>

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

**1- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :**

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions	335 371
Obligations	20 000
<b>Total</b>	<b>355 371</b>

**2- Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :**

<b>Sorties</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Actions	451 429	345 678	-105 751
<b>Total</b>	<b>451 429</b>	<b>345 678</b>	<b>-105 751</b>

**3- Le montant de remboursement en Emprunt obligataire est de 40 000 Dinars**

**3.1.2 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **254 515 DT** et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Valeur au 31/12/2020</b>	<b>En % de l'actif net</b>
Disponibilités	254 515	21,37%
<b>Total</b>	<b>254 515</b>	<b>21,37%</b>

### **3.1.3 : Autres actifs**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **3 300 DT** et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-déc-20</b>	<b>31-déc-19</b>
Intérêt courus/compte rémunéré	3 300	2 300
<b>Total</b>	<b>3 300</b>	<b>2 300</b>

### **3.1.4 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **19 351 DT** et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-déc-20</b>	<b>31-déc-19</b>
Gestionnaire	18 478	4 290
Dépositaire	873	656
<b>Total</b>	<b>19 351</b>	<b>4 946</b>

### **3.1.5 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **993 DT** et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-déc-20</b>	<b>31-déc-19</b>
Retenue à la source	871	1 876
Autres créditeurs	122	135
<b>Total</b>	<b>993</b>	<b>2 011</b>

### 3.1.6 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

<b>Capital au 01/01/2020</b>	
Montant	1 259 490
Nombre des parts	14 180
Nombre de Porteurs de Parts	10(*)
<b>)Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre des parts émis	0
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	0
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	-29 300
Nombre des parts rachetés	-293
Nombre de Porteurs de Parts sortants	-1
<b>Autres effets sur capital</b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-105 751
Régularisation des sommes non distribuables	5 136
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	39 456
Frais de négociation des titres	-1 338
Droit de sortie	1 261
<b>Capital au 31/12/2020</b>	
Montant	1 168 955
Nombre des parts	13 887
Nombre de Porteurs de Parts	9

(\*) Nombre de Porteurs de Parts corrigé par rapport à l'exercice 2019.

### 3.2 Notes sur l'état de résultat

#### 3.2.1 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Revenus des actions	18 027	44 905
Revenus des obligations	15 234	12 495
<b>Total</b>	<b>33 261</b>	<b>57 400</b>

#### 3.2.2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Revenus placement à terme	6 019	23 695
Revenus autres placement monétaire	1 000	1 700
Revenus certificat de dépôt	0	0
<b>Total</b>	<b>7 019</b>	<b>25 395</b>

#### 3.2.3 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.  
Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,15% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds avec un minimum de 2 000 dinars par an. Il perçoit également une commission de clearing de 300 dinars (HT) par an.

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Rémunération du gestionnaire	14 187	18 372
Rémunération du dépositaire	2 360	5 132
<b>Total</b>	<b>16 547</b>	<b>23 504</b>

### 3.2.4 : *Autres charges d'exploitation* :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique

<b>Libellé</b>	<b>Période du</b>	<b>Période du</b>
	<b>01/01/2020</b>	<b>01/01/2019</b>
	<b>au</b>	<b>au</b>
	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Redevance du CMF	1 192	1 544
Services bancaires et assimilés	254	523
TCL	59	252
<b>Total</b>	<b>1 505</b>	<b>2 319</b>

### 3.2.5 : *Sommes distribuables*

Les sommes distribuables se présentent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Période du</b>	<b>Période du</b>
	<b>01/01/2020</b>	<b>01/01/2019</b>
	<b>au</b>	<b>au</b>
	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Résultat d'exploitation	22 228	56 972
Régularisation du résultat d'exploitation	-92	-10 613
<b>Total</b>	<b>22 136</b>	<b>46 59</b>

#### 4. Données par part et ratios pertinents

<b>Données par part</b>	<b>31-déc-20</b>	<b>31-déc-19</b>	<b>31-déc-18</b>	<b>31-déc-17</b>
Revenus du portefeuille-titres	2,395	4,048	0,218	0,000
Revenus des placements monétaires	0,505	1,791	3,164	1,083
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>2,901</b>	<b>5,839</b>	<b>3,382</b>	<b>1,083</b>
Charges de gestion des placements	-1,192	-1,658	-1,326	-0,626
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>1,709</b>	<b>4,181</b>	<b>2,056</b>	<b>0,457</b>
Autres charges	-0,108	-0,164	-0,169	-0,042
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,601</b>	<b>4,018</b>	<b>1,887</b>	<b>0,415</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,007	-0,748	-0,005	0,166
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,594</b>	<b>3,269</b>	<b>1,882</b>	<b>0,581</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2,841	1,248	-11,283	0,004
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-7,615	-6,708	-1,249	0,358
Frais de négociation de titres	-0,096	-0,114	-0,366	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-4,870</b>	<b>-5,573</b>	<b>-12,898</b>	<b>0,362</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-3,270</b>	<b>-1,555</b>	<b>-11,011</b>	<b>0,777</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,091	1,812	1,182	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-4,779</b>	<b>-3,761</b>	<b>-11,716</b>	<b>0,362</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,135	1,174	2,549	0,214
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-4,644</b>	<b>-2,587</b>	<b>-9,167</b>	<b>0,576</b>
Distribution de dividendes	3,269	1,883	0,580	0,000
Valeur liquidative	85,770	92,090	93,291	101,156
<b>Ratios de gestion des placements</b>				
Charges de gestion de placement/actif net moyen	1,39%	1,52%	1,25%	0,82%
Autres charges/ actif net moyen	0,13%	0,15%	0,16%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,86%	3,69%	1,78%	0,54%
<b>Nombre de part</b>	<b>13 887</b>	<b>14 180</b>	<b>19 662</b>	<b>15 651</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>1 193 567</b>	<b>1 543 468</b>	<b>2 090 381</b>	<b>1 191 341</b>